

TERMES DE REFERENCE POUR LES EXPERTS

Référence de publication : 19-11/CIV/3

Code de l'Action et Pays partenaire : SOCIEUX+ 2019-11 COTE D'IVOIRE

Titre de l'Action : Appui à l'élaboration d'une politique nationale de sécurité sociale

Numéro et titre de l'activité : Activité 3 - Cadrage d'une politique nationale de sécurité sociale en Côte d'Ivoire

Date de mise en œuvre de l'activité : dans la période du 01.10 au 15.11.2019 (à spécifier en fonction des disponibilités des experts et des besoins du partenaire)

Institution partenaire : Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), Direction de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM)

Titre du poste : 2 postes sont à pourvoir :

- **Expert en Politiques de sécurité sociale**
- **Expert en Gestion de programmes de sécurité sociale**

Lieu d'intervention : Abidjan

Coordinateur responsable : Gian Luca PORTACOLONE
(Gianluca.portacolone@socieux.eu)

Date limite pour la soumission des candidatures : 01/11/2019

SOCIEUX+ is implemented by

Leader:

Co-financed by the European Union:



A propos de SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et maintient le dialogue sur les politiques de protection sociale et d'emploi inclusif avec un nombre croissant de pays partenaires. Cet effort a été confirmé dans la communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 final - "Proposition pour un nouveau consensus européen sur le développement notre monde, notre dignité, notre avenir". Un nombre important d'activités de coopération dans différents pays liés à ces domaines sont financés par des instruments géographiques ou thématiques. Toutefois, un écart a été observé dans la coopération de l'UE avec les pays tiers en ce qui concerne l'appui aux mesures à court terme et la coopération entre pairs pour promouvoir le développement de la protection sociale.

SOCIEUX + - Facilité européenne d'experts pour l'emploi, le travail et la protection sociale (ci-après dénommée "la Facilité" ou "SOCIEUX +") est une facilité d'assistance technique mise en place et cofinancée par l'UE (EuropeAid), la France, l'Espagne et la Belgique et mis en œuvre par un partenariat composé de quatre partenaires: Expertise France, leader du partenariat de mise en œuvre (ci-après: «le Partenariat»), la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP), la Coopération internationale belge en matière de protection sociale (BELINCOSOC) et la Coopération technique belge (ENABEL).

L'objectif général de la facilité est d'élargir et d'améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à l'assistance technique à court terme et au développement des connaissances.

SOCIEUX + soutient les efforts des pays partenaires (PC) de l'UE dans la réforme, le développement et l'extension de leurs systèmes de protection sociale et le renforcement des politiques du travail et de l'emploi. La Facilité vise à renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à l'assistance technique à court terme et au développement des connaissances. SOCIEUX +:

- reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité;
- soutient les efforts déployés par les gouvernements partenaires pour promouvoir des systèmes de protection sociale et d'emploi inclusifs et durables;
- complète les efforts déployés dans le cadre d'autres initiatives de l'Union européenne.

SOCIEUX + met à disposition rapidement l'expertise européenne avec des coûts de transaction minimaux pour les institutions partenaires. Il s'appuie sur l'expertise d'organismes publics ou mandatés, d'organisations non gouvernementales et d'organisations pertinentes de la société civile des États membres de l'UE et d'organisations internationales spécialisées. Il peut également soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire par la mobilisation de praticiens des pays partenaires. SOCIEUX + est opérationnel depuis septembre 2016.

La Facilité est une extension de SOCIEUX - Expertise de l'Union Européenne en matière de Coopération au Développement - établie en 2013.

1 CONTEXTE

1.1 Informations sur le Pays

Premier producteur mondial de cacao et de noix de cajou, exportateur de pétrole doté d'une industrie manufacturière importante, la Côte d'Ivoire connaît un succès économique remarquable depuis 2012 et exerce une influence considérable dans la sous-région. Les perspectives économiques de court-terme restent bonnes et, le taux de croissance du PIB devrait se maintenir autour de 7 % en 2019. L'économie ivoirienne reste toutefois, vulnérable à des risques externes tels que les fluctuations des cours des produits agricoles et extractifs, les conditions climatiques, les risques sécuritaires.

1.2 Situation sectorielle

Des négociations entreprises par le gouvernement avec les syndicats des travailleurs ont abouti à une trêve sociale, mettant fin à une série de revendications à l'origine de plusieurs mouvements de grèves qui ont paralysé l'administration et les services publics en 2017. Le principal enjeu social sera de maintenir l'économie ivoirienne sur une trajectoire de croissance forte afin de réduire significativement les inégalités. Classé 171^{ème} sur 189 pays en 2018, le pays se place en bas du classement de l'Indice de développement humain dans le monde. Après avoir fortement augmenté entre 1985 et 2011, le taux de pauvreté a légèrement reculé en 2015, à 46 % de la population. La Côte d'Ivoire devra néanmoins s'attacher à redistribuer davantage les fruits de sa croissance économique aux populations les plus vulnérables et développer son capital humain. Le pays devra en particulier favoriser l'insertion économique des femmes. En effet, malgré des efforts récents, la Côte d'Ivoire demeure l'un des pays du monde où les inégalités entre les sexes sont les plus marquées.

Le système de sécurité sociale couvre à peine 10% de la population. Il repose sur 5 piliers:

- le régime général de sécurité sociale destiné aux travailleurs salariés est géré par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- le régime de pension des fonctionnaires et agents de l'Etat géré par la Caisse générale de retraite des agents de l'Etat (CGRAE) ;
- la couverture maladie universelle gérée par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) ;
- des mécanismes d'assistance sociale orientés vers des groupes vulnérables spécifiques ;
- les mutuelles sociales à base communautaire ou corporatistes.

A ce jour, ce système exclut la masse de la population exerçant dans le secteur informel où se trouve l'écrasante majorité de la population économiquement active (environ 90% de la population). Le processus de réforme vise une extension de la couverture en particulier au bénéfice des travailleurs du secteur informel et de la population vivant en milieu rural, c'est-à-dire la partie de la population qui a un accès le plus limité aux services sociaux. Ces priorités d'extension et d'amélioration du système de sécurité sociale sont évoquées dans la stratégie nationale de protection sociale de 2014, en particulier l'axe 4 "Réalisation progressive de niveaux de protection sociale plus élevés".

1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur

La Direction de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM) du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale est chargée, *de mettre en œuvre la politique de sécurité sociale et de mutualité; de promouvoir la réglementation en matière de sécurité sociale et de mutualité; de coordonner, contrôler et évaluer le système national de la Sécurité Sociale incluant la mutualité; de renforcer et d'harmoniser le cadre institutionnel de la prévoyance sociale.*

La DSSM, est une Direction centrale qui dépend hiérarchiquement de la Direction Générale de la Protection Sociale et comprend deux sous-Directions : des Etudes et du Développement de la Sécurité Sociale, et de la Réglementation et de la Mutualité.

2 DESCRIPTION DE L'ACTION

2.1 Objectif général

Appuyer l'élaboration d'un document de politique de sécurité sociale en vue de la révision de la Stratégie Nationale de Protection Sociale d'après 2020, conforme aux principes et normes internationales en matière de sécurité sociale.

2.2 Objectifs spécifiques

- Actualiser l'état des lieux du système de sécurité sociale de la Côte d'Ivoire.
- Dégager les perspectives en matière de sécurité sociale.
- Définir les axes stratégiques d'une politique nationale de sécurité sociale, y compris le fondement, les principes, la vision, la gouvernance, les objectifs et les axes stratégiques.
- Elaborer une feuille de route.

2.3 Résultats attendus

- L'état des lieux du système de sécurité sociale de la Côte d'Ivoire est mis à jour.
- Les perspectives et axes stratégiques en matière de sécurité sociale sont définis.
- Une feuille de route pour la mise en œuvre de la politique de sécurité sociale est validée.

2.4 Activités

L'action comprend 3 activités à réaliser d'ici la fin de l'année 2019 :

Activité 1 – Diagnostic de la sécurité sociale en Côte d'Ivoire

Activité 2 – Ebauche d'une politique nationale de sécurité sociale en Côte d'Ivoire

Activité 3 - Cadrage d'une politique nationale de sécurité sociale en Côte d'Ivoire

3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 3

3.1 Résumé

L'assistance technique a démarrée (activité 1) par une analyse des normes, des politiques et des instruments qui composent la politique nationale de sécurité sociale, y compris le cadre normatif, le panorama institutionnel et l'ensemble d'instruments administratifs et opérationnels. A partir du diagnostic du secteur de la sécurité sociale en Côte d'Ivoire effectué dans le cadre de la première activité, la deuxième étape de l'assistance technique a dégagé des recommandations utiles à améliorer les normes, politiques et instruments qui régissent la sécurité sociale Ivoirienne, cohérente avec une nouvelle politique nationale de sécurité sociale.

Cette troisième activité a pour but de cadrer les étapes à accomplir en vue de la définition d'une politique nationale de protection sociale qui tienne en compte les axes conducteurs des plus récents documents de politique nationale (le document de stratégie nationale de protection sociale 2014, le plan national de développement 2016-2020) et recommandations de la FAO (l'examen de la politique nationale de protection sociale, 2016 ; l'enquête sur l'évaluation des besoins de protection sociale des travailleurs membres des coopératives agricoles en Côte d'Ivoire, 2016.). Le cadrage du « *D2. document stratégique pour une politique nationale de sécurité sociale* » issu de l'activité 2 se fera tout d'abord en vue des facteurs humains et sociétaux existents, et en évaluera la faisabilité : les risques, les conditions. Les experts amorceront les modalités

institutionnelles et organisationnelles, analyseront les ressources requises et identifieront les parties prenantes à la définition d'une politique nationale de sécurité sociale. Ils ébaucheront un système d'indicateurs macro utile à guider le processus de définition de la politique nationale de sécurité sociale.

3.2 Tâches

Tâches générales

- Etude et analyse du contexte et de la documentation en la matière, en particulier documentation fournie par SOCIEUX+, celle transmise par le partenaire, et celle réunie de façon autonome par les experts, y compris les livrables et toute autre documentation issue des activités précédentes;
- Des contacts préliminaires avec le Partenaire en vue de la définition de la méthodologie et l'agenda de l'assistance technique, à transmettre à SOCIEUX+ avant la mission;
- Participer au briefing pré-départ avec l'équipe SOCIEUX+;
- Sur place, faciliter une dynamique de coopération qui vise le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles de toute partie concernée ;
- Présenter au Partenaire les résultats en fin de mission, lui permettant d'exprimer ses points de vue avant la finalisation des livrables ;
- Contact avec la Délégation de l'UE durant la période de présence dans le pays. Les experts devront se rendre disponibles pour une réunion à la demande de la Délégation ;
- Après mission, soumission à SOCIEUX+ des livrables attendus de l'activité ; les experts pourraient être invités à apporter des modifications / compléments aux livrables, compte tenu de l'avis du Partenaire.

Tâches spécifiques

- Analyse des normes, des politiques et des instruments relatifs à la sécurité sociale en Côte d'Ivoire ;
- Analyse du rôle de différents acteurs étatiques et non-étatiques, y compris internationaux, qui jouent un rôle au niveau de la mise en œuvre de la sécurité sociale ; des rencontres ou des réunions avec une pluralité d'acteurs seront nécessaires ;
- Mise à disposition et présentation d'exemples et de bonnes pratiques internationales et européennes concernant les politiques et instruments de sécurité sociale ;
- Prise en compte de l'organisation territoriale de la sécurité sociale ;
- Prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées et des femmes.
- Analyse des capacités opérationnelles et techniques en place au niveau de la gestion et de la coordination de la sécurité sociale ;

3.3 Livrables

Livrables intermédiaires

- Une note méthodologique incluant une analyse des risques (3 pages maximum);
- Un agenda de la mission convenu avec le partenaire.

Livrables finaux :

- **D3. Un document opérationnel pour une politique nationale de de sécurité sociale.** Le document envisagera les interdépendances, la faisabilité, les étapes, les modalités, les ressources et les parties prenantes à la définition d'une politique nationale de sécurité sociale. Le document est destiné à fournir au partenaire des indications (*guidance*) sur le processus de définition d'une politique nationale de de sécurité sociale.

- **ExMR.** Rapport de mission conjoint des experts. Ceci est composé d'un document conjoint et un questionnaire à renseigner individuellement ([here](#)).

4 PROFIL DE L'EXPERTISE

Expert 1 (expert principal):

Domaine d'expertise : **Politiques de sécurité sociale**

Critères de sélection (essentiels) :

- Education universitaire en droit, sciences politiques, sciences sociales, ou domaine similaire ;
- 15 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique, université, syndicat ou organisation non-gouvernementale d'Etats membres de la UE, ou dans des organisations internationales ;
- Expérience spécifique dans la conception et/ou gestion de politiques, programmes et projets de sécurité sociale ;
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral ;
- Une capacité avérée à transmettre de connaissances et renforcer les capacités d'agents publics ;
- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

Critères accessoires :

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique de court-terme dans un cadre de coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région (Afrique de l'Ouest).

Expert 2 :

Domaine d'expertise : **Gestion de programmes de sécurité sociale**

Critères de sélection (essentiels) :

- Education universitaire en droit, sciences sociales ou politiques, ou domaine similaire ;
- 10 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique et/ou université d'Etats membres de l'UE ;
- Expérience spécifique dans la conception, le pilotage, l'évaluation de politiques, programmes et projets de sécurité sociale ;
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral ;
- Une capacité avérée à transmettre de connaissances et renforcer les capacités d'agents publics ;
- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

Critères accessoires :

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique de court-terme dans un cadre de coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région (Afrique de l'Ouest).

Charge de travail (pour chaque expert) :

3 jours de préparation ; 10 jours sur place ; 2 jours de voyage ; 3 jours de finalisation des livrables

5 DOSSIER DE CANDIDATURE

5.1 Documents à soumettre

Curriculum Vitae au format Europass – téléchargeable en suivant le lien : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

5.2 Soumission des candidatures

Les expert·e·s intéressé·e·s postulent en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://pmt.socieux.eu>

La procédure de soumission des candidatures se fait en deux temps :

S'il n'en possède pas déjà un, l'expert·e crée son compte personnel SOCIEUX+ (« create an account »). Pour avoir accès à tous les appels à candidatures, l'expert·e doit au moins renseigner les informations accompagnées d'un astérisque.

Une fois le compte validé par l'équipe SOCIEUX+, il suffit de rechercher le numéro de mission **19-11/CIV/3** en cliquant sur l'onglet « Call for Experts ». Il suffit enfin de cliquer sur « Apply » pour soumettre sa candidature.

Si des renseignements complémentaires sont nécessaires, vous pouvez contacter l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse suivante : experts@socieux.eu en indiquant la référence de l'offre.

6 PROCESSUS DE SÉLECTION

Sans réponse de notre part dans un délai de 30 jours, les candidat·e·s pourront considérer que leur candidature n'a pas été retenue.

Les candidat·e·s intéressé·e·s par cette opportunité sont invité·e·s à soumettre leur dossier dans les meilleurs délais, l'équipe de SOCIEUX+ se réservant la possibilité de procéder à la présélection avant cette date. Les expert·e·s fonctionnaires et employé·e·s du secteur public sont privilégiés pour les missions organisées par SOCIEUX+. Les consultants privés sont toutefois fortement encouragés à postuler.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte. Seuls les candidat·e·s sélectionnés sur la liste restreinte seront contactés. La procédure de sélection peut inclure un entretien téléphonique ou physique. Il pourra être demandé aux candidats sélectionnés d'indiquer le nom de personnes pouvant être contactées dans leur institution d'origine.

Les experts fonctionnaires et employés du secteur public (actifs ou retraités) sont rétribués à hauteur de 250 euros par jour travaillé. Les honoraires des consultants privés sont calculés en fonction de leur expérience.

7 REPORTING

Les livrables intermédiaires (Note méthodologique, Agenda) doivent être transmis à SOCIEUX + au moins 5 jours ouvrables avant l'activité, en format A4 éditable, en taille de police 12, interligne simple; la note méthodologique ne doit pas dépasser 5 pages, et l'agenda, 2 pages.

Les livrables finaux doivent être transmis à SOCIEUX + au plus tard dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de l'activité. Ils doivent être présentés dans un format A4

modifiable, taille de police 12, interligne simple. Le livrable D3 comporte au maximum 30 pages, à l'exclusion des annexes.

Un rapport de mission d'expert (ExMR) doit être préparé par l'expert après la mission. L'ExMR est basé sur un format SOCIEUX + spécifique et doit servir à informer sur (i) les objectifs de l'activité, (ii) l'approche et la méthodologie appliquées, (iii) les principales tâches réalisées et les résultats obtenus. En outre, il doit contenir (iv) une évaluation de la participation des institutions / participants et partenaires et de l'impact attendu ainsi que (v) des recommandations.

Les documents seront à envoyés par e-mail à: gportacolone@socieux.eu

8 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ peut utiliser ses propres canaux de communication, tels que le web, le bulletin d'information et d'autres médias, pour faire circuler l'information à l'égard de l'Action. Dans ce sens, la collaboration de l'institution partenaire sera appréciée, ainsi que les contributions des experts mobilisés. Ainsi, il est prévu que des experts soient disponibles pour un bref entretien, avant et après la mission, avec le responsable de la communication de SOCIEUX+, ainsi que pour apporter d'autres contributions en matière de communication, telles que des photographies, des textes courts, des interviews. Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX + et de l'Union européenne dans le cadre de l'Action, l'utilisation de modèles pour les présentations et du logo de la Facilité sera encouragée. D'autres supports de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des blocs-notes et des stylos, entre autres, peuvent être diffusés pour des activités spécifiques.

9 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ apportent une assistance technique depuis les phases préparatoires de chaque activité jusqu'au suivi après livraison. SOCIEUX+ assiste les experts dans l'accomplissement de leurs missions en les accompagnant et en les conseillant sur la préparation des documents de référence avant les réunions. L'équipe SOCIEUX+ recueille les commentaires des institutions partenaires et veille à ce que les rapports de mission et les recommandations soient transmis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'avis négatifs sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX + à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+ et promouvoir l'établissement au meilleur de leurs connaissances, chaque fois que cela est possible et faisable.

Enfin, les experts s'acquittent de leurs tâches dans le pays partenaire dans le respect total des institutions, des politiques et des comportements culturels locaux; ils doivent en particulier adopter un comportement respectueux des institutions dans leur manière de traiter avec leurs homologues locaux.